



### Révision de la Taxe d'Aménagement communale

Florent CHIRAT rappelle que la Taxe d'Aménagement communale s'applique lorsque des permis de construire (ou déclarations préalable) sont accordés. Cette taxe n'est payable qu'une fois par les pétitionnaires et permet à la commune de couvrir des frais généraux (voiries, réseaux). Selon la délibération du conseil municipal du 4 novembre 2011, un taux de 2% était appliqué depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012. Ce taux n'a pas été modifié depuis, et afin d'être plus en phase avec les communes voisines et les valeurs départementales, Florent CHIRAT propose de réviser ce taux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter ce taux pour le fixer 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### CCPA : Transfert de la compétence facultative « culture : création d'un parcours culturel et touristique »

Le 11 juillet 2019 les conseillers communautaires ont approuvé à la majorité le transfert de la compétence facultative « Culture : création d'un parcours culturel et touristique » à la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle. Les communes de la CCPA ont ensuite 3 mois pour se prononcer. Florent CHIRAT soumet donc au conseil municipal qui délibère, à l'unanimité, favorablement au transfert de cette compétence.

### CCPA : notification de la dissolution du SIABA

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) rend obligatoire le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux communautés de communes.

Florent CHIRAT rappelle que le 6 septembre 2018 les conseillers communautaires ont approuvé à la majorité, le transfert de la compétence Assainissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle (CCPA). Ils ont également approuvé le transfert concomitant de la compétence gestion des Eaux Pluviales urbaines à la CCPA.

Au vu de la délibération du Comité Syndical approuvant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de L'Arbresle (SIABA), les communes membres doivent maintenant délibérer afin que la préfecture puisse prendre l'arrêté de dissolution du SIABA. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions de dissolution du syndicat.

### CCPA : approbation du rapport de la CLECT pour le transfert de la compétence GEMAPI

Florent CHIRAT rappelle que la loi MAPTAM et NOTRe ont institué une nouvelle compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dites GEMAPI, affectée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le transfert de la compétence GEMAPI sera géré par le budget principal de la communauté de communes et nécessite d'être évalué. Dans la pratique, cette compétence est confiée au syndicat de rivière Brèvenne – Turdine (SYRIBT) qui réalise différents ouvrages afin lutter préventivement contre les inondations (bassin écrêteur sur la Turdine, renforcement des berges de la Brèvenne...)

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour analyser les charges transférées des communes à la CCPA pour la compétence GEMAPI. Chaque commune doit ensuite délibérer dans les 3 mois qui suivent la notification. Le conseil municipal doit à la fois se prononcer sur l'évaluation des charges de droit commun et sur l'évaluation libre. Les conseillers approuvent les deux à l'unanimité.

### Compte-rendu du Conseil Municipal

20 septembre 2019  
Début à 20h30

*Présents : Cédric BLANC, Florent CHIRAT, Jean-Marc MAZALLON, Bertrand GIROUD, Cyrille GOUTTE, Sylvie CARRET, Françoise COUSIN, Chantal SAUVANT, Philippe JAILLET, Alain FARJOT*

*Absents excusés : Philippe VERNY, Thierry VANEL, Marie-Charlotte SIMON, Marthe CHIRAT, Pascaline RONCHIETTO*

*Secrétaire de séance : Françoise COUSIN*

*Gaëlle LORNAGE, secrétaire de mairie, est présente.*

#### Pour recevoir la version mail :

[cominfo@saintjuliensurbibost.fr](mailto:cominfo@saintjuliensurbibost.fr)

#### Site internet du village

[www.saintjuliensurbibost.fr](http://www.saintjuliensurbibost.fr)

#### Page Facebook



[facebook.com/saintjuliensurbibost](https://facebook.com/saintjuliensurbibost)

## **CCPA : transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »**

Pour mémoire la CCPA a approuvé par délibération du 7 septembre 2018 le transfert de compétence assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines.

Concernant le transfert de gestion des eaux pluviales urbaines, il sera géré par le budget principal de la CCPA et le montant des charges transférées nécessite d'être évalué.

Le conseil municipal a 3 mois pour se prononcer sur les propositions de charges dues par les communes en contre partie de ce transfert de compétences à la CCPA.

Le débat s'ouvre et les propositions faites notamment sur les critères pris en compte pour évaluer ces charges ne conviennent pas aux conseillers. Il est proposé d'obtenir plus de précisions auprès de la CCPA notamment sur les conséquences pour la commune d'une non-acceptation de ces propositions.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain CM, le 08/11/2019.

## **Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs**

Florent CHIRAT informe le conseil municipal que pour mettre en conformité le tableau des effectifs, il faut ouvrir un poste par délibération du conseil municipal. Ce poste déjà pourvu concrètement, correspond à du temps de surveillance à la cantine ainsi qu'à des heures de ménage, il sera occupé par un agent contractuel à temps partiel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste.

## **Commission bâtiments**

Cédric BLANC précise que les travaux de rénovation à l'école pour ce qui concerne la bibliothèque, le couloir et les montées d'escalier sont terminés, il reste 24 000 € inscrits à cette opération sur le budget investissement. Ceux-ci pourraient être alloués au rafraîchissement de la classe maternelle. La commission bâtiment va travailler des propositions dans ce sens.

Restauration de l'église : demande de devis en cours afin de refaire les joints et couvertines du mur de soutènement en contre-bas de l'église. La réfection de la toiture de l'église va faire l'objet d'un marché public avec appel d'offres.

## **Commission voirie**

Voies communales : Un drain va être mis en place le long du chemin du stade le long de la parcelle en surplomb, afin de traiter l'écoulement des eaux pluviales qui génère des problèmes sur la voirie en période hivernale. Le curage des fossés chemin du Vernay sera réalisé dans un même temps dans le cadre de la convention mise en place avec la commune de Bessenay pour la mise à disposition du tractopelle. Le passage de l'épaveuse (Entreprise Giraud) est prévu début octobre.

## Voies communautaires :

Epaveuse sur les chemins communautaires (entreprise Vernay), passage prévu 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre.

Reprise du gravillonnage chemin des Gouttes prévue à l'automne.

Concernant le projet de table de ping-pong retenu par le conseil d'enfants, un terrassement est nécessaire au préalable à côté du jardin de l'école afin de pouvoir planter cette table. Travaux prévus en novembre.

## **Commission Fleurissement**

Plusieurs personnes ont salué la qualité du fleurissement cet été, on peut remercier la commission et les agents pour le travail réalisé.

Philippe Jaillet précise que le fleurissement automnal va prochainement être mis en place et propose d'organiser avec les élus volontaires une réunion afin de préparer les décorations de Noël pour le village avec les enfants.

## **Commission Bibliothèque**

L'opération « bébé lecteur » du département du Rhône est renouvelée. Les parents des enfants nés en 2018 ont reçu un courrier de la mairie les invitant à retirer gratuitement un livre original d'auteur à la bibliothèque.

L'idée de la mise en place de la grainothèque avance, celle de Savigny rencontre un beau succès. Il s'agit de valoriser les variétés anciennes, locales, non hybrides. La grainothèque pourra être support d'animations en lien avec la commission fleurissement et pourquoi pas proposée à l'association du patrimoine.

Les jeunes du conseil d'enfants souhaitent pouvoir réunir leurs pairs autour de « jeux vidéo » au village. La bibliothèque propose de les accueillir. Les bénévoles de la bibliothèque demandent la présence d'un adulte référent et présent lors de ce moment, en plus d'un bénévole de la bibliothèque. La culture du jeu vidéo est reconnue : la médiathèque départementale du Rhône s'équipe de consoles et de jeux, elle pourra les prêter courant 2020 sous couvert d'une formation préalable d'un bénévole, Françoise en fera une le 30 septembre.

## **Commission associations**

Le forum des associations s'est déroulé le 7 septembre à la salle polyvalente de Saint Julien avec un nombre d'exposants équivalent à l'année dernière et à priori des contacts satisfaisants. Certains ont regretté l'absence de buvette durant la matinée. A réfléchir pour la prochaine édition, la possibilité de confier cette buvette à une association.

Concernant la vogue annuelle, on peut remercier les « p'tits Gônes », qui se sont à nouveau totalement investis dans l'organisation de cette manifestation. Il est proposé d'organiser une réunion bilan courant novembre afin de voir comment les accompagner davantage notamment pour cette journée du dimanche et les étapes de montage et démontage des chapiteaux.

**A NOTER :**

**12 octobre à 9h00** : réunion annuelle à la mairie avec toutes les associations afin de définir notamment le planning d'utilisation des salles.

**La cérémonie de la commémoration du 11 novembre** aura lieu le dimanche 10/11 à 10h30, suivi d'un vin d'honneur et du repas des anciens.

**Questions diverses**

CCAS : réunion mercredi 2 octobre afin de préparer le repas des anciens, qui aura lieu dimanche 10 novembre.

Prochain conseil municipal : vendredi 8 novembre 2019 à 20h

Séance levée à 22h35

**CLASSE EN 0**

Toute l'équipe de la classe en Zéro vous propose une soirée Grenouilles le **samedi 12 octobre** à partir de 19h30 ! Venez vite réserver vos places au bar La Tonnelle ou auprès des conscrits de la Zéro.

Au programme : après un tour à la buvette jusqu'à 21h30, attablez-vous pour déguster de bonnes grenouilles (ou suprêmes de volaille) servies avec une salade lyonnaise, fromage et vacherin. Nous proposons également un menu enfant avec du jambon cuit, aiguillettes de poulet et riz, fromage, dessert.

Un show d'enfer vous sera proposé tout au long de la soirée avec Patchwork Animation !  
Attention, places limitées.



**ZOOM SUR...LA RANDONNÉE ST JULIENOISE 2019**

Le dimanche 22 septembre a eu lieu le retour de la randonnée pédestre à St Julien !

Avec pour initiative principale le reversement d'une partie des bénéfices à la famille du jeune Lou, 10 ans, atteint d'une leucémie, pour l'aider à gérer au quotidien sa maladie.

Malgré une météo qui s'annonçait mitigée, la journée fut belle avec 370 randonneurs accueillis.

Nous saluons le comité Inter-sociétés et ses bénévoles pour leur implication lors de cette journée.

**APE**

**Le 31 octobre signe la sombre nuit d'Halloween...**

Pour que vos enfants s'amuse et passent un bon moment, l'APE organise pour la 3eme année consécutive, une Boum d'Halloween.

**A partir de 19h à la salle polyvalente**, nos petits monstres pourront faire la fête sur la piste de danse en savourant quelques sucreries (2€ l'entrée de la boum avec une boisson gratuite et un sachet de bonbon).

Un concours de citrouilles sculptées récompensera nos artistes en herbe ! Un plateau repas sera ensuite proposé au prix de 11€ pour les adultes et 5€ pour les enfants.

N'hésitez pas à réserver vos plateaux grâce au bulletin de prévente disponible à l'épicerie La Tonnelle ou auprès des membres du bureau de l'APE.

Pour tout renseignements : [apestjb@gmail.com](mailto:apestjb@gmail.com) ou au 06 88 13 42 11



## INTER SOCIETE

**Samedi 16 novembre 2019** à 20h (précises) à la salle des fêtes de St Julien sur Bibost : soirée dégustation de vin animée par la maison Humbert.

Quel que soit votre niveau de connaissance dans le domaine, vous aurez l'occasion de découvrir, débattre, apprendre et de vous amuser à reconnaître **6 vins chacun accompagné d'un plat à partager. Tarif : 30€/personne**

Les inscriptions sont ouvertes que vous soyez seul(e), en couple ou en groupe (tables rondes de 10 personnes). Date limite d'inscription le 2 novembre. Inscription : mail : intersocietesaintjulienurbibost@orange.fr

## ST JULIEN SUR BIBOST

### Soirée dégustation

**16 Novembre 2019**

à la salle des fêtes

**30€**

**Début de la  
dégustation à 20h précises**

Dégustation d'initiative animée  
par la Maison HUMBERT  
( 6 vins des régions françaises  
accompagnés de 6 plats )

organisée par le comité Inter-sociétés

 L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. 

## SEMAINE DE LA PARENTALITE



**ÊTRE PARENT  
AU PAYS DE L'ARBRESLE**

LES SEMAINES DE LA PARENTALITÉ

OUVERT À TOUS

**OCTOBRE - NOVEMBRE 2019**  
Tout un programme sur le Pays de L'Arbresle  
conférences, ateliers enfants/parents, théâtre...

PROGRAMME À TÉLÉCHARGER SUR : [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

 L'ARBRESLE / BESSEY / BIBOST / BULLY / CHEVIGNY / COURZIER / DOMMARTIN /  
EVOIX / FLEUREUX-SUR-L'ARBRESLE / LENTILLY / SAINT-ARZ / SAINT-GERMAIN-MOULLES /  
SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST / SAINT-PIERRE-LA-PAULOU / SARCÉY / SARGENT / SOURCEUX-LES-MINES

[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

Futurs parents, parents, grands-parents... du Pays de L'Arbresle, Après le succès de la première édition en 2018, plébiscitée par le public et les acteurs, nous sommes heureux de vous présenter la version 2019 des Semaines de la Parentalité.

Cet événement important pour notre territoire, est le fruit d'un travail collectif : professionnels, bénévoles, représentants de parents, élus, tous se sont engagés dans cette démarche afin d'accompagner au mieux les familles du Pays de L'Arbresle.

Car lorsqu'on est parent, que ce soit d'un bébé, d'un adolescent et même avant la naissance, on se pose beaucoup de questions au quotidien, parfois sans savoir où trouver les réponses et vers qui se tourner. Les Semaines de la Parentalité 2019 sont donc l'opportunité de vous informer. Deux mois de rendez-vous conçus pour vous, qui vous permettront de découvrir les multiples ressources qu'offre notre territoire, mais aussi d'échanger, de questionner, de prendre le temps et de souffler ! Et pour clore cette édition 2019 en beauté, l'après-midi du 30 novembre vous offrira un temps fort ludique et festif, à partager en famille et à ne manquer sous aucun prétexte !

Bien sûr, cette année encore les acteurs du territoire qui accompagnent les familles tout au long de l'année ne sont pas en reste : un forum leur est dédié en amont des manifestations, l'occasion pour eux de se connaître mieux encore et de poursuivre les réflexions communes et le travail engagé. Nous vous invitons à profiter largement de tous ces événements proposés en proximité.

## DECHETTERIE

Après le bricolage, jardinage, entretien de votre piscine de cet été, ayez le réflexe d'apporter vos contenants vides ou à moitié dans des deux déchèteries du Pays de L'Arbresle !

Les **produits dangereux** sont nocifs pour l'environnement et doivent suivre une filière de traitement dédiée. Déposez les déchets sur les chariots situés devant chaque local de stockage des déchets.

Il est également observé une augmentation significative de la présence **des cartons marrons** dans les poubelles jaunes. Or, cela remplit et bloque les camions poubelles qui ne peuvent les compacter. Ces cartons marrons doivent être présentés exclusivement dans les déchetteries.

## HORAIRES DES DÉCHÈTERIES - HIVER

(1<sup>er</sup> octobre - 31 mars)

	COURZIEU	FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE
Lundi	14h - 17h	9h - 12h / 14h - 17h
Mardi	9h - 12h / 14h - 17h	fermée
Mercredi	14h - 17h	9h - 12h / 14h - 17h
Jeudi	fermée	9h - 12h / 14h - 17h
Vendredi	9h - 12h / 14h - 17h	9h - 12h / 14h - 17h
Samedi	9h - 17h	9h - 17h



### Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- \*La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- \*La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- \*La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

[assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr) / Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre).

### Octobre 2019

**Samedi 12**

Soirée grenouilles à 19h30 organisée par la classe en 0

**Jeudi 31**

Boom d'Halloween à 19h organisée par l'APE

### Novembre 2019

**Dimanche 10**

Cérémonie du 11 novembre à 10h30 suivi d'un vin d'honneur

**Dimanche 10**

Repas des anciens à la salle des fêtes

**Samedi 16**

Soirée dégustation de vins organisée par l'inter sociétés

### Décembre 2019

**Dimanche 8**

Marché de Noël organisé par la Micro Crèche